

# LICENCE 3 « DROIT ET SCIENCE POLITIQUE »

## Parcours « SCIENCE POLITIQUE »

### 5<sup>ème</sup> Semestre

Année Universitaire 2014-2015

## REGLEMENT PEDAGOGIQUE

### I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

**Article 1 :** Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de conférences de méthodes. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités du semestre.

**Article 2 :** Lors de leur inscription pédagogique, les étudiants choisissent ce Parcours 'Science politique' pour les semestres 5 et 6.

➤ *Admis de plein droit :*

L'étudiant titulaire de 120 crédits, dans le même domaine de formation, accède de droit à la 3<sup>ème</sup> année de Licence « Droit et Science politique » Parcours *Science politique*.

➤ *Admis sous condition :*

Peuvent être également admis les étudiants titulaires de 120 crédits correspondant à une deuxième année de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent dans les disciplines voisines, droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique, etc.) ou en possession d'un BTS ou DUT, sous réserve d'acceptation de leur dossier par la commission des équivalences du Parcours « Science politique ».

Par ailleurs, une convention a été signée entre le Lycée Masséna et l'UNS pour permettre aux étudiants ayant suivi deux années de classes préparatoires de lettres de s'inscrire en Licence 3 « Droit et Science politique », Parcours *Science politique*, selon les conditions détaillées dans la sus-dite convention.

#### Article 3 :

- **Dans l'Unité 1 :** l'étudiant doit suivre dans ce Parcours :

#### 4 enseignements obligatoires :

- *Sociologie politique 1 / Socio-histoire de l'ordre public*
- *Le régime politique de la Vème République*
- *Théorie des relations internationales*
- *Sociologie des administrations publiques*

Et,

**2 conférences de méthodes :** *Culture générale et Sociologie politique.*

Les étudiants peuvent demander, au moment de l'inscription pédagogique ou, au plus tard avant le début des Conférences de méthodes, l'autorisation au Doyen d'être **Dispensés d'assiduité** sur présentation d'un **dossier** justificatif (dossier médical, social...).

Pour la **deuxième session**, la notation continue des Conférences de méthodes restera inchangée même si l'étudiant est amené à repasser l'examen final.

- **Dans l'Unité 2 :** l'étudiant doit suivre deux enseignements obligatoires :

- *Introduction à la sociologie*
- 1 enseignement optionnel parmi : *Droit international public, Théorie générale des libertés publiques, Histoire des idées politiques.*

- **Dans l'Unité 3 :** l'étudiant doit suivre l'Unité d'Enseignement Libre (l'UEL est choisie sur une liste proposée par l'Université) et le TD d'Anglais.

## II - CONTROLE DES CONNAISSANCES

**Article 4 :** La convocation aux examens se fera exclusivement par voie d'affichage sur les panneaux de la faculté. Une convocation individuelle sera envoyée aux étudiants dispensés d'assiduité.

**Article 5 :** Dans chaque Unité d'Enseignements, il est organisé un contrôle des connaissances conforme à l'article 9 du présent règlement pédagogique.

**Article 6 :** Chaque unité d'enseignements est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues s'effectue sans note éliminatoire.

**Article 7 :** Le cinquième semestre de Licence est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements.

**Article 8 :** Si le semestre 5 n'est pas validé en application de l'article précédent, l'étudiant conserve pour la 2<sup>ème</sup> session, sauf décision contraire du jury, les notes égales ou supérieures à la moyenne dans chaque unité non acquise et repassera les épreuves dans les matières où il n'a pas obtenu la moyenne. L'application du principe de la compensation est automatique sur les notes obtenues au semestre. Dans cette hypothèse, l'étudiant pourra valider le semestre 5 dès lors que la moyenne générale du semestre est supérieure ou égale à 10.

**Article 9 :** Notations des épreuves d'examen.

Les trois Unités sont affectées d'un coefficient 1.

- *Dans le cadre de l'Unité 1*, chaque écrit est noté sur 40 ; la *Conférence de méthode de Culture générale* est notée sur 40 et celle de *Sociologie politique* est notée sur 20.

**Pour les étudiants Dispensés d'assiduité aux Conférences de méthodes :**

Pour la conférence de méthode du cours *Sociologie politique*, la note obtenue à l'écrit vient remplacer la note de contrôle continu des conférences de méthode associées à ce cours.

Pour la conférence de méthode Culture générale (CG), les étudiants dispensés d'assiduité doivent participer au Grand oral : il est noté sur 20. La note sur 20 de Grand Oral est ajoutée à la note sur 20 obtenue pour le cours d'Introduction à la sociologie (UE 2) pour composer la note sur 40 de Culture générale.

- *Dans le cadre de l'Unité 2*, les étudiants subiront deux épreuves orales portant sur *Introduction à la sociologie* (notée sur 40) et un enseignement optionnel (noté sur 20) (Voir Tableau).

- *Dans le cadre de l'Unité 3* : l'épreuve d'UEL est notée sur 20. Le TD d'Anglais fait l'objet d'une notation continue sur 20.

**Article 10 :** Nature et durée des épreuves.

- **U1 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre :
  - quatre épreuves écrites de 3 heures chacune sur un des sujets proposés.
  - les conférences de méthodes donnent lieu à une notation continue sur la participation orale et écrite des étudiants en cours de semestre. Pour la 2<sup>ème</sup> session, ces notes de TD resteront inchangées même si l'étudiant est amené à repasser l'examen final de la ou des matières concernées.
- **U2 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre,
  - un oral en *Introduction à la sociologie*
  - un oral sur la matière à option choisie par l'étudiant lors de son inscription pédagogique (Voir tableau)
- **U3 :** une UEL (voir modalités de contrôle des connaissances de la matière choisie) et un TD d'Anglais faisant l'objet d'une notation continue.

**Article 11 : Bonus « Sport » facultatif**

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle.

Les étudiants ayant obtenu un titre « FFSportU » peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel il n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

**Article 12 :** La deuxième session est organisée dans les mêmes conditions que la première.

**Article 13 :** Les étudiants qui ne valident pas le semestre conservent les unités acquises et les notes supérieures ou égales à la moyenne obtenues dans les unités non acquises **uniquement** pour la 2<sup>ème</sup> session.

**Article 14 : Plagiat**

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

*LE DIPLOME DE LICENCE NE PEUT ETRE OBTENU ET DELIVRE QU'APRES VALIDATION  
DES 6 SEMESTRES*

TABLEAU RECAPITULATIF

LICENCE 3

5<sup>ème</sup> semestre – Parcours SCIENCE POLITIQUE

Unités d'enseignements 1, 2 et 3	Epreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (NC)	Notation de l'unité	Crédits ECTS
<p><b>U 1 : Enseignements fondamentaux de spécialisation : Analyser l'ordre public</b></p> <p>• 4 enseignements obligatoires :</p> <p>- Sociologie politique 1 / Socio-histoire de l'ordre public</p> <p>- Le régime politique de la V<sup>o</sup> République</p> <p>- Théorie des relations internationales</p> <p>- Sociologie des administrations publiques</p> <p>• 2 Conférences de méthodes :</p> <p>- Culture générale</p> <p>- Sociologie politique</p> <p>Pour les DA* voir article 9 du règlement</p>	<p>1 écrit de 3h</p> <p>1 écrit de 3h</p> <p>1 écrit de 3h</p> <p>1 écrit de 3h</p>	<p>40</p> <p>40</p> <p>40</p> <p>40</p>	<p>40</p> <p>20</p>	<p><b>220</b> <b>Coef. 1</b></p>	<p><b>22</b></p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>2</p>
<p><b>U 2 : Enseignements complémentaires : L'Etat en action</b></p> <p>• 2 Enseignements obligatoires :</p> <p>- Introduction à la sociologie</p> <p>- 1 enseignement optionnel parmi : Droit international public 1 Théorie générale des libertés publiques Histoire des idées politiques 1</p>	<p>1 oral</p> <p>1 oral</p>	<p>40</p> <p>20</p>		<p><b>60</b> <b>Coef.1</b></p>	<p><b>5</b></p> <p>3</p> <p>2</p>
<p><b>U 3 : Enseignements d'ouverture</b></p> <p>- UEL</p> <p>- Anglais</p>			<p>20</p> <p>20</p>	<p><b>40</b> <b>Coef.1</b></p>	<p><b>3</b></p> <p>2</p> <p>1</p>

Activités sportives : bonus (max : 0.25 points), incompatible avec UEL Sport

\*DA : Dispensés d'Assiduité aux TD

## LICENCE 3 « DROIT ET SCIENCE POLITIQUE »

### Parcours « SCIENCE POLITIQUE »

#### 6<sup>ème</sup> Semestre

Année Universitaire 2014-2015

### REGLEMENT PEDAGOGIQUE

#### I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

**Article 1 :** Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de conférences de méthodes. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités du semestre.

**Article 2 :** Lors de leur inscription pédagogique, les étudiants poursuivent ce Parcours 'Science Politique' déjà choisi pour le semestre 5.

**Article 3 :**

- **dans l'Unité 4 :** l'étudiant doit suivre dans ce Parcours :

**4 enseignements obligatoires :**

- *Sociologie politique 2 / Dynamiques et pratiques politiques*
- *Introduction à l'analyse des politiques publiques*
- *Démocraties occidentales*
- *Grandes controverses politiques françaises*

Et, **2 conférences de méthodes :** *Culture générale et Introduction à l'analyse des politiques publiques.*

Les étudiants peuvent demander, au moment de l'inscription pédagogique ou, au plus tard avant le début des Conférences de méthodes, l'autorisation au Doyen d'être **dispensés d'assiduité** sur présentation d'un **dossier** justificatif (dossier médical, social, militaire...).

Pour la **deuxième session**, la notation continue des Conférences de méthodes restera inchangée même si l'étudiant est amené à repasser l'examen final.

- **dans l'Unité 5 :** l'étudiant doit suivre deux enseignements obligatoires :

- *Médias et Pouvoirs*

- 1 enseignement optionnel parmi : *Droit international public 2, Droit matériel de l'Union Européenne, Histoire des idées politiques 2*

- **dans l'Unité 6 :** l'étudiant doit suivre l'Unité d'Enseignement Libre (l'UEL est choisie sur une liste proposée par l'Université) et le TD d'Anglais.

#### II - CONTROLE DES CONNAISSANCES

**Article 4 :** La convocation aux examens se fera exclusivement par voie d'affichage sur les panneaux de la faculté. Une convocation individuelle sera envoyée aux étudiants dispensés d'assiduité.

**Article 5 :** Dans chaque Unité d'Enseignements, il est organisé un contrôle des connaissances conforme à l'article 9 du présent règlement pédagogique.

**Article 6 :** Chaque unité d'enseignements est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues s'effectue sans note éliminatoire.

**Article 7 :** Le sixième semestre de Licence est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements.

### **Article 8 :**

**Si le semestre 6 n'est pas validé** en application de l'article précédent, l'étudiant conserve pour la 2<sup>ème</sup> session, sauf décision contraire du jury, les notes égales ou supérieures à la moyenne dans chaque unité non acquise et repassera les épreuves dans les matières où il n'a pas obtenu la moyenne.

L'application du principe de la compensation est automatique sur les notes obtenues au semestre. Dans cette hypothèse, l'étudiant pourra valider le semestre 6 dès lors que la moyenne générale du semestre est supérieure ou égale à 10.

### **Article 9 : Notations des épreuves d'examen.**

- Les trois Unités sont affectées d'un coefficient 1.

- **Dans le cadre de l'Unité 4** chaque écrit est noté sur 40 ; la *Conférence de méthode de Culture générale* est notée sur 40 et celle d'*Introduction à l'analyse des politiques publiques* est notée sur 20.

#### **Pour les étudiants dispensés d'assiduité aux Conférences de méthodes :**

Pour la conférence de méthode du cours d'Introduction à l'analyse des politiques publiques, la note obtenue à l'écrit vient remplacer la note de contrôle continu des conférences de méthode associées à ce cours.

Pour la conférence de méthode Culture générale (CG), les étudiants Dispensés d'assiduité doivent participer au Grand oral : il est noté sur 20. La note sur 20 de Grand Oral est ajoutée à la note sur 20 obtenue pour le cours de Grandes controverses pour composer la note sur 40 de Culture générale.

- **Dans le cadre de l'Unité 5**, les étudiants subiront deux épreuves orales portant sur Médias et Pouvoirs (notée sur 40) et sur un enseignement optionnel (noté sur 20) (Voir Tableau).

- **Dans le cadre de l'Unité 6** : l'épreuve d'UEL est notée sur 20. Le TD d'Anglais fait l'objet d'une notation continue sur 20.

### **Article 10 : Nature et durée des épreuves.**

- **U4** : Les étudiants subiront, en fin de semestre :

- quatre épreuves écrites de 3 heures chacune sur un des sujets proposés,

- les conférences de méthodes donnent lieu à une notation continue sur la participation orale et écrite des étudiants en cours de semestre. Pour la 2<sup>ème</sup> session, ces notes de Conférences de méthodes resteront inchangées même si l'étudiant est amené à repasser l'examen final de la ou des matières concernées.

- **U5** : Les étudiants subiront, en fin de semestre,

- un oral sur Médias et pouvoirs

- un oral sur la matière à option choisie par l'étudiant lors de son inscription pédagogique (Voir tableau)

- **U6** : une UEL (voir modalités de contrôle des connaissances de la matière choisie) et un TD d'Anglais faisant l'objet d'une notation continue.

### **Article 11 : Bonus « Sport » facultatif**

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle.

Les étudiants ayant obtenu un titre « FFSportU » peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel il n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

**Article 12** : La deuxième session est organisée dans les mêmes conditions que la première.

**Article 13** : Les étudiants qui ne valident pas le semestre conservent les unités acquises et les notes supérieures ou égales à la moyenne obtenues dans les unités non acquises **uniquement** pour la 2<sup>ème</sup> session. Pour les semestres 5 et 6, le principe de la compensation annuelle est automatique et s'applique respectivement pour chaque session. L'étudiant pourra valider globalement les semestres 5 et 6 dès lors que la moyenne générale des deux semestres est supérieure ou égale à 10.

**Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises, y compris les notes supérieures à 10.**

**Article 14 : Plagiat**

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

**TABLEAU RECAPITULATIF**

**LICENCE 3**

**6<sup>ème</sup> semestre – Parcours SCIENCE POLITIQUE**

Unités d'enseignements 4, 5 et 6	Epreuves terminales	Notation terminale	Notation continue	Notation de l'unité	Crédits ECTS
<p><b>U 4 : Enseignements fondamentaux de spécialisation : Analyser l'action publique</b></p> <p>• <b>4 enseignements obligatoires</b></p> <p>- Sociologie politique 2 / Dynamiques et pratiques politiques            - Introduction à l'analyse des politiques publiques            - Démocraties occidentales            - Grandes controverses politiques françaises</p> <p>• <b>2 Conférences de méthodes :</b>            - Culture générale (NC et galops/oraux)            - Introduction à l'analyse des politiques publiques            Pour les DA* voir Article 9 du règlement</p>	<p>1 écrit de 3 h            1 écrit de 3 h            1 écrit de 3 h            1 écrit de 3 h</p>	<p>40            40            40            40</p>	<p>40            20</p>	<p><b>220</b> <b>(Coef 1)</b></p>	<p><b>22</b>            4            4            4            4            4            2</p>
<p><b>U 5 : Enseignements complémentaires : Représentations politiques</b></p> <p>• <b>2 enseignements obligatoires :</b>            - Médias et pouvoirs            - 1 enseignement optionnel parmi :            Droit international public 2            Droit matériel de l'UE            Histoire des idées politiques 2</p>	<p>1 oral            1 oral</p>	<p>40            20</p>		<p><b>60</b> <b>(Coef 1)</b></p>	<p><b>5</b>            3            2</p>
<p><b>U 6 : Enseignement d'ouverture :</b></p> <p>- <b>UEL</b>            - <b>Anglais</b></p>			<p>20            20</p>	<p><b>40</b> <b>Coef.1</b></p>	<p><b>3</b>            2            1</p>

Activités sportives : (max : 0.25 points), incompatible avec UEL Sport

\*DA : Dispensés d'Assiduité aux TD